

Le Concours d'accès au Cycle de Résidanat de Médecine est ouvert pour :

I - LES MEDECINS GENERALISTES

Le Candidat est tenu de déposer un dossier comprenant les pièces suivantes :

- Copie légalisée du diplôme de Doctorat en Médecine
- Copie légalisée du Baccalauréat
- Extrait d'acte de Naissance
- 01 Enveloppe timbrée et libellée à l'adresse du candidat
- 02 Photos d'identité
- Mandat de **500 DA** couvrant les frais d'inscription (imprimé à retirer du service de P. Graduation)
- Déclaration sur l'honneur (imprimé à retirer du service de la Post Graduation)
- Fiche d'engagement (imprimé à retirer du service de la Post Graduation)

Il est demandé également aux médecins candidats provenant d'autres Facultés de Médecine de fournir en complément de leur dossier :

- Coursus de la graduation en Médecine (Total du cursus de graduation + Moyenne Générale)

II – MEDECINS RESIDENTS DEMISSIONNAIRES (MOINS D'UNE ANNEE)

En plus des pièces suscitées, le candidat doit déposer

- Copie de la décision de démission du poste de Résident
- Copie du procès verbal d'installation en qualité de Résident

III – MEDECINS ETRANGERS

Peuvent se présenter au concours de résidanat de médecine après avoir obtenu :

- Autorisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Algérien

- Equivalence de leur diplôme de Doctorat en Médecine au diplôme Algérien correspondant

oooooooooooooooooooooooooooo

- Le Classement se fera uniquement sur la base des notes obtenues au Concours de Médecine
- Le Concours d'accès au Cycle de Résidanat est **Classant** et **Validant**, seuls les candidats

ayant obtenu une note **supérieure** ou **égale** à la moyenne choisissent en séance publique leurs postes par ordre de mérite dans la limite **des postes ouverts**

N.B : les postes de Résidanat ouverts pour l'année **2013/2014** seront communiqués aux Médecins

Candidas ultérieurement (dés réception)